

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES - (n° 3253)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les normes d'évolution et les orientations pluriannuelles »,

les mots :

« les orientations pluriannuelles, les normes d'évolution et les règles de gestion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ainsi que le proposent également les rapporteurs des commissions des lois et des finances, cet amendement vise à préciser explicitement que les lois-cadres d'équilibre des finances publiques pourront effectivement comprendre des règles de gestion des finances publiques – par exemple la gouvernance des « niches sociales » – comme c'est aujourd'hui le cas des lois de programmation des finances publiques.